

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE TROIS DEVIS DESTINÉS À  
ORGANISER LA BRADERIE DU 12 OCTOBRE 2025  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation de la Braderie du dimanche 12 octobre 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société WC LOC, la société QUITUS PROTECTION et la société PROTECTION CIVIE 62 ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société WC LOC (sise rue de la Bleue du Nord 59300 Valenciennes) un devis pour assurer installer 07 cabines WC autonomes, soit un montant de 1057,38 euros TTC ;

ARTICLE 2 est signé avec la société QUITUS PROTECTION (sise 36 rue Aristide Hurbiez 62400 Béthune) un devis pour assurer la sécurité et la surveillance du site par 10 agents, soit un montant de 2732,40 euros TTC ;

ARTICLE 3 est signé avec la société PROTECTION CIVILE (rue du Docteur CALOT 62608 BERCK SU RMER) un devis pour assurer la sécurité sanitaire, soit un montant de 1674,20 euros TTC ;

ARTICLE 4 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 03 février 2025

DEC2025\_022

Le Maire,  
Jean-Claude THOMAS



DGS